

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC329

présenté par
M. Maillot et Mme Bourouaha

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	4 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	4 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À La Réunion, les besoins en AESH sont si immenses qu'un collectif (Enfants Invisibles 974) s'est formé afin de dénoncer le manque de personnel. On dénombre ainsi plus de 1100 familles qui sont en attente d'attribution d'un accompagnant d'enfants en situation de handicap. Malgré la réception

de la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, trop d'enfants restent sans accompagnant ratant ainsi des moments essentiels de leur scolarité.

À La Réunion, les AESH représentent à cette rentrée 1968 équivalent temps plein (ETP) sur le BOP 230.

Une enveloppe supplémentaire de 120 ETP permettrait de couvrir une grande partie des situations en attente (même si de nouvelles prescriptions ne manqueront pas d'augmenter nos besoins très rapidement). De même, le service médico-social (infirmière – médecin – assistant social) est très déficitaire alors même que les indicateurs de pauvreté explosent induisant un besoin d'accompagnement fort dans les écoles et collèges. Cet amendement de 4 000 000 d'euros visera à garantir le recrutement des AESH afin de préserver la scolarité des enfants en situation de handicap.

L'action 03 du programme 230 est abondée de 4 millions d'euros en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 08 du programme 214.